



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/SC.I/L.1
16 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002
Point 4 de l'ordre du jour
Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I

Rapporteur: M^{me} W. Tadesse (Éthiopie)

Orateurs:	Égypte pour le Groupe des 77 et de la Chine
Secrétaire général de la CNUCED	Bénin pour les PMA
Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	Éthiopie pour le Groupe africain Danemark pour l'Union européenne
Vice-Président pour les affaires extérieures, Banque mondiale	Haïti pour le Groupe latino-américain et caraïbe
Responsable du Programme spécial en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	Indonésie pour le Groupe asiatique et la Chine Bangladesh États-Unis d'Amérique

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être soumise au plus tard le **mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8104,
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5655/1066

PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné la nécessité d'établir des synergies constantes entre les Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les sept engagements figurant dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, l'élimination de la pauvreté étant en tout état de cause un objectif central. Tel était précisément le contexte dans lequel le secrétariat de la CNUCED entendait intensifier ses travaux en faveur des PMA en matière d'analyse des politiques et de coopération technique pour le renforcement des capacités.
2. L'intervenant a invité toutes les parties prenantes à participer à un processus concerté pour que l'impératif éthique d'une solidarité accrue avec les pays les plus faibles procure à ceux-ci des avantages tangibles. Ce processus était indispensable pour promouvoir des principes tels que la bonne gouvernance, l'ouverture, la paix et la stabilité dans les pays les plus pauvres. La CNUCED entendait servir de centre d'excellence dans ses travaux de fond et ses activités opérationnelles en faveur de ces pays. Plusieurs leçons pouvaient être tirées de la longue expérience acquise par l'organisation depuis une trentaine d'années dans le cadre de ses activités analytiques et techniques intéressant les PMA. Une de ces leçons était que la tâche consistant à placer les pays concernés sur la voie d'une croissance et d'un développement soutenus était fort complexe et exigeait une perspective à long terme ainsi que des efforts continus et concertés de la part de toutes les parties prenantes. Les travaux de la CNUCED seraient axés sur les activités le plus susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'exécution des politiques, à la mise en place d'infrastructures institutionnelles propices au commerce et au perfectionnement des ressources humaines.
3. Les PMA comptaient pour 43 % environ dans le volume total des activités de coopération technique exécutées par la CNUCED. La plupart de ces pays avaient bénéficié de programmes tels que Train for Trade, le système douanier automatisé SYDONIA, le système de gestion et d'analyse de la dette SYGADE, le système d'informations anticipées sur les marchandises SIAM, les examens de la politique d'investissement et les guides de l'investissement. Par ailleurs, la tâche consistant à assurer une participation adéquate des PMA aux négociations commerciales multilatérales devenait de plus en plus lourde. La CNUCED avait contribué à

une participation effective de ces pays à la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en organisant notamment, en juillet 2001, la réunion des ministres du commerce des PMA à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Elle avait également élaboré, immédiatement après Doha, un programme global de renforcement des capacités et prévoyait d'aider les PMA à cet égard. Concernant les travaux de recherche et d'analyse des politiques, la livraison de 2002 du rapport de la CNUCED intitulé *Les pays les moins avancés* était une source de réflexion inédite et faisant autorité sur la réduction de la pauvreté, question qui était au cœur des objectifs de développement du Millénaire. Le Conseil tiendrait sa première réunion directive sur les PMA du 2 au 4 décembre 2002 pour examiner les résultats et les conclusions des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED figurant dans ce rapport. Lors de la réunion, les principales questions d'orientation soulevées dans le rapport feraient l'objet d'échanges de vues entre les participants, à savoir les ministres et hauts responsables de certains PMA et de pays donateurs, les coordonnateurs nationaux des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les représentants de la Banque mondiale, des commissions économiques régionales, de l'Organisation internationale du café et d'OCFAM, et divers chercheurs. Concernant les pays en développement sans littoral, la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant s'étaient déjà attelés aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit et comptaient recevoir un appui financier sous la forme de contributions extrabudgétaires accrues. La CNUCED avait également apporté un soutien technique et fonctionnel à l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et à divers petits États insulaires en développement dans leurs négociations à l'OMC.

4. Le **Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'ONU** a dit que les efforts déployés par les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires pour atteindre leurs objectifs de développement devaient être soutenus par des ressources suffisantes de la part de la communauté internationale. Il était également essentiel d'y contribuer en favorisant les synergies avec d'autres initiatives, dont le NEPAD, vu que 34 des 49 PMA se trouvaient en Afrique. L'orateur a rappelé que, dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, il était recommandé de créer un mécanisme de suivi efficace et particulièrement visible pour assurer l'exécution, la coordination, l'examen et

la surveillance dudit Programme. À cet effet, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001, créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans son rapport sur un mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action (A/56/645), le Secrétaire général de l'ONU avait défini le mandat et les fonctions du Bureau du Haut Représentant. L'Assemblée générale avait par la suite approuvé ce rapport. Le mandat et les fonctions du Bureau du Haut Représentant avaient été précisés dans le Plan à moyen terme de l'ONU, adopté par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarante-deuxième session (documents A/57/7 et A/57/16). Le Bureau du Haut Représentant serait, entre autres, chargé de coordonner les contributions des organismes des Nations Unies au rapport annuel pertinent. À cet égard, l'orateur a fait observer que les organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du FENU, de l'UNESCO, de l'OMPI, de l'OMC et de la CNUCED avaient décidé d'intégrer le Programme d'action dans leurs programmes de travail respectifs. Il était prévu que d'autres entités du système des Nations Unies adoptent dans les mois à venir des décisions analogues.

5. L'orateur a souligné combien il importait de continuer à aider les PMA grâce au renforcement des capacités et à la coopération technique pour faciliter leur intégration efficace aux niveaux régional et mondial. Dans cette optique, il fallait envisager des mesures de nature à assurer une transition «en douceur» dans le cas des pays sortant de la catégorie des PMA et à éviter de perturber leurs plans de développement, tout en associant les mesures spéciales d'appui international à l'objectif d'un progrès socioéconomique structurel. Il a mis l'accent sur les circonstances propres aux petits États insulaires en développement, pays les plus handicapés et les plus vulnérables sur le plan économique, qui étaient en même temps les moins préparés à assumer les conséquences d'un retrait du statut de PMA, en dépit de leur revenu par habitant relativement élevé. Il fallait espérer que la prochaine Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit qui se tiendrait en 2003 au Kazakhstan contribuerait à résoudre certains des problèmes les plus pressants auxquels se heurtaient les pays en développement sans littoral. Pour finir, l'orateur a fait état des excellentes relations de travail déjà établies entre le Secrétaire général de la CNUCED et lui-même, ainsi que des consultations régulières qu'ils menaient sur des questions se rapportant aux efforts déployés en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

À la demande du Secrétaire général de la CNUCED, il avait présenté en juin dernier à New York avec M. Jeffery Sachs la livraison de 2002 du rapport de la CNUCED *Les pays les moins avancés*. Son Bureau continuerait de collaborer étroitement avec le secrétariat de la CNUCED pour venir en aide aux trois groupes de pays les plus vulnérables.

6. Le **Vice-Président chargé des affaires extérieures de la Banque mondiale** a pris acte du rôle majeur joué par la CNUCED dans le développement des connaissances et les débats d'orientation. Il a souligné l'importance des contributions de l'organisation au débat sur les politiques de développement et l'intérêt qu'il y avait à réunir tous les partenaires de développement pour examiner des préoccupations communes et entendre différents avis. Le Vice-Président de la Banque mondiale a fait état de la nécessité d'établir des liens entre les objectifs de développement du Millénaire et les sept engagements du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Il a évoqué la collaboration efficace existant entre la Banque mondiale et la CNUCED dans divers secteurs intéressant les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qu'il s'agisse du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, de la gestion de la dette, du commerce électronique ou du partage des données, et a souligné la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en commun. Les transformations subies par le multilatéralisme au cours des deux dernières années et les grandes conférences tenues depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (Bruxelles, 2001) offraient la possibilité d'accorder une aide au développement plus importante et de meilleure qualité. Le Président de la Banque mondiale avait à ce sujet parlé d'un nouveau compromis prévoyant à la fois une plus large responsabilité et une meilleure gouvernance de la part des pays en développement, une moindre conditionnalité et des efforts accrus d'allègement de la dette et d'ouverture des marchés de la part des partenaires de développement, ainsi qu'une participation plus active de la société civile et du secteur privé.

7. Concernant les responsabilités nationales et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, il incombait aux gouvernements des PMA de placer le commerce au centre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, d'autant que tous les partenaires de développement s'associaient désormais aux efforts visant à harmoniser leur aide au développement et à l'articuler sur les stratégies nationales relatives à la pauvreté. L'accès aux marchés était d'une importance primordiale pour le développement socioéconomique des PMA, qui se heurtaient

actuellement à des obstacles considérables tenant notamment au niveau élevé des droits de douane et aux règles d'origine. L'Union européenne et les États-Unis s'attachaient certes à faciliter l'accès de leurs marchés aux PMA, mais des efforts supplémentaires pouvaient être faits. Les subventions à l'agriculture, par exemple, représentaient environ 300 milliards de dollars, tandis que les apports d'aide étaient de l'ordre de 50 milliards de dollars. Il fallait que l'accès aux marchés occupe une place centrale dans l'aide au développement et que la communauté internationale n'attende pas l'achèvement des négociations de l'après-Doha pour libéraliser totalement le commerce, notamment dans le cas des produits intéressant les PMA, pour simplifier les règles d'origine et pour réduire les obstacles liés aux normes. En outre, il importait d'examiner de près la façon dont les ressources nouvelles ou traditionnelles consacrées à l'aide devaient être affectées et de tenir compte des limites de l'offre, des transports, de l'aptitude à appliquer des normes et de problèmes analogues. Les gouvernements des PMA et tous les organismes traitant de questions liées au commerce, notamment la CNUCED, l'OMC et le CCI, étaient invités à veiller à ce que la question du commerce figure en bonne place parmi les préoccupations relatives au développement ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Concernant le Cadre intégré, il fallait passer rapidement du diagnostic à l'action.

8. Le **responsable du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement** a donné un aperçu général des points 4 a), concernant l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED, et 4 b), portant sur les avantages effectifs du statut de PMA et la perspective d'un retrait de ce statut. Au sujet du point 4 a), il a fait observer qu'après la troisième Conférence sur les PMA, le Programme spécial s'était progressivement concentré sur les activités d'analyse et de coopération technique en privilégiant deux aspects: 1) la coordination interdivisions et 2) des travaux spécifiques de recherche et d'analyse ainsi que des projets de coopération technique réalisés par le Programme spécial. Le premier aspect se rapportait à des activités intersectorielles en faveur des PMA, qui étaient intégrées dans l'action propre à chaque division ou programme de la CNUCED et mises en œuvre par l'intermédiaire de coordonnateurs pour les pays les moins avancés. Les activités exécutées dans le cadre du Programme spécial comprenaient notamment l'élaboration du rapport *Les pays les moins avancés*, un appui technique aux mesures de facilitation du transport en transit en faveur des PMA, des travaux de recherche et des services consultatifs sur la vulnérabilité économique des petits États insulaires

en développement et une collaboration avec le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social sur la révision des critères et des méthodes à appliquer pour l'inscription sur la liste des PMA et le retrait d'un pays de cette liste.

9. Sur le point 4 b), l'orateur a noté que, compte tenu du rôle fonctionnel assumé par la CNUCED à l'égard des PMA et en réponse au Conseil économique et social, le Programme spécial avait entrepris d'analyser les avantages effectifs découlant du statut de PMA et la question d'une «transition en douceur» pour les pays sortant de la liste des PMA, sujets d'une importance capitale pour comprendre l'effet des mesures internationales d'appui aux PMA et rendre ces pays mieux à même de tirer parti du traitement spécial qui leur était accordé en vertu de leur statut. À son avis, les débats du Comité de session sur les avantages effectifs du statut de PMA et la perspective d'un retrait de ce statut pouvaient, entre autres, être axés sur les objectifs suivants: 1) étudier la possibilité d'améliorer l'impact du traitement spécial accordé aux PMA en vue d'en faire un instrument efficace de développement socioéconomique et de transition vers un retrait de ce statut; 2) obtenir des États membres des orientations sur les moyens à employer pour qu'un tel traitement ait un réel impact; et 3) préparer le terrain en vue d'un consensus international sur des mesures permettant, conformément à la résolution E/2001/43 du Conseil économique et social, d'éviter que le retrait d'un pays de la liste des PMA perturbe ses plans, programmes et projets de développement. Les délibérations du Comité devaient déboucher sur de nouvelles réflexions concernant les travaux futurs de la CNUCED relatifs aux PMA, qui puissent se traduire par de nouvelles conclusions et recommandations intéressant les PMA, leurs partenaires de développement et les organes intergouvernementaux compétents (Conseil économique et social, Assemblée générale), tout en facilitant une mobilisation et une coordination à l'échelle du système au nom de l'ONU. Ces travaux pouvaient contribuer de manière décisive à améliorer l'efficacité de l'appui international aux PMA en vue d'accroître l'impact structurel des avantages spécifiques qui leur étaient accordés en vertu de leur statut.

10. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les PMA étaient confrontés à de vastes défis. Même si la communauté internationale tenait compte de leurs besoins particuliers, les indicateurs socioéconomiques ne s'étaient guère améliorés dans ces pays. Dans bien des cas, la situation s'était dégradée. À la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, il avait été constaté que les objectifs fixés à

la conférence précédente n'avaient pas été atteints. Les pays développés et les organisations internationales étaient instamment invités à veiller à ce que les résultats des conférences organisées récemment se traduisent par des mesures concrètes. L'octroi à tous les produits originaires des PMA d'un accès en franchise et non contingenté aux marchés des pays développés constituerait un important jalon. À cet égard, le Groupe s'est félicité des initiatives prises pour aider les PMA, notamment l'initiative «Tout sauf les armes» et la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*). Cependant, un appui accru serait souhaitable dans des domaines tels que la dette, la santé, la nutrition, l'assainissement et l'éducation, ainsi que pour remédier aux limites de l'offre dans les PMA. L'oratrice a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et a fait l'éloge des programmes adoptés par de nombreux pays en développement pour venir en aide aux PMA. De l'avis de son groupe, la CNUCED restait une des organisations les plus efficaces pour répondre aux préoccupations des PMA. Son expérience inégalable devait être étoffée et soutenue. L'assistance restait la pierre angulaire des politiques et programmes menés au niveau national dans les PMA. Les activités d'ensemble organisées par la CNUCED en faveur de ces pays ont été jugées globalement satisfaisantes. Des éloges lui ont été adressés au sujet du rapport 2002 *Les pays les moins avancés* - outil fort appréciable en raison des analyses et des renseignements concernant les PMA -, qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi à la prochaine réunion directive du Conseil. Il serait très utile de diffuser sur le nouveau site Web de la CNUCED les résultats des travaux de recherche du secrétariat relatifs aux PMA. L'aide fournie par la CNUCED aux PMA dans le cadre des activités ayant trait à l'OMC avait été d'une grande importance, notamment lors des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, et s'avérait encore largement nécessaire, s'agissant par exemple du processus d'adhésion.

11. Le Groupe des 77 et de la Chine ont noté avec satisfaction l'attention accordée par la CNUCED aux problèmes se posant tant du côté de l'offre que de la demande et ont fait ressortir les avantages procurés aux PMA et à tous les autres pays en développement par des programmes tels que le réseau de pôles commerciaux, le système SYGADE, les examens de la politique d'investissement et EMPRETEC. Les activités de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions étaient d'une grande importance. Le Groupe des 77 et de la Chine ont engagé les donateurs à fournir les ressources nécessaires pour financer

ces activités et reconstituer le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA. L'écart actuel entre le niveau des ressources et les besoins non satisfaits était un sujet de vive préoccupation pour le Groupe des 77. Le Groupe apportait son appui aux travaux analytiques de la CNUCED sur le problème des avantages effectifs et du retrait du statut de PMA, ainsi que sur le développement humain dans les PMA. À son avis, la question de savoir comment assurer une «transition en douceur» n'avait pas encore été résolue et nécessitait l'application de mesures réalistes. Le Groupe a invité le secrétariat à s'adresser à tous les membres du Conseil pour faire en sorte que le problème des avantages effectifs et du retrait du statut fasse l'objet de conclusions viables, applicables par toutes les parties prenantes.

12. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA) a rappelé que la troisième Conférence sur les PMA avait permis d'examiner de près la situation de ces pays, et de voir à quel point l'extrême pauvreté y était répandue. Les PMA tenaient à remercier la CNUCED de l'appui qu'elle avait apporté à la préparation de la Conférence et, de façon plus générale, des efforts qu'elle déployait en leur faveur. La poursuite et l'extension de ces efforts s'imposaient. Le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* contenait une analyse pertinente de la situation des PMA et indiquait les domaines dans lesquels il fallait agir. Il contenait aussi une analyse détaillée et novatrice de la pauvreté dont il fallait se féliciter. Au nom des PMA, le représentant a lancé un appel aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils accroissent leurs efforts d'aide afin que soient atteints les objectifs d'APD fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il a aussi lancé un appel en faveur de l'extension des activités d'assistance technique de la CNUCED en soulignant les répercussions positives qu'elles entraînaient sur les capacités nationales des bénéficiaires. Il a remercié les donateurs de leurs généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et a recommandé que de nouveaux efforts soient entrepris en faveur de ces pays afin que soient atteints les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

13. En créant un Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, le Secrétaire général de l'ONU avait montré la préoccupation que lui causait la situation de ces pays. L'étroite collaboration qui s'était établie entre ce bureau et le secrétariat de la CNUCED était une bonne chose, et il fallait espérer qu'elle se poursuivrait. La Conférence ministérielle des PMA tenue à Cotonou (Bénin) en août 2002 avait ouvert de nouvelles perspectives que les PMA et leurs partenaires de développement devaient explorer afin d'atteindre les objectifs du Programme

d'action de Bruxelles. Notant les préparatifs en cours pour la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit qui devait se tenir au Kazakhstan en 2003, l'orateur s'est félicité de la coopération entre la CNUCED et le Bureau à cet égard. Enfin, tout en rappelant que l'objectif de tous les PMA était de sortir de cette catégorie, il a exprimé l'espoir que la transition pourrait se faire sans heurt et que la vulnérabilité et la faiblesse des PMA seraient prises en considération comme il convenait.

14. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a rendu hommage au secrétariat de la CNUCED pour les efforts sans relâche qu'il déployait en faveur des PMA, mais a souligné aussi que les sombres conditions socioéconomiques qui régnaient dans ces pays étaient cause de graves préoccupations. Le niveau de croissance économique nécessaire pour obtenir une importante réduction de la pauvreté dans les PMA africains était donc loin d'être atteint. Les faibles progrès réalisés jusqu'à présent avaient été annulés du fait de l'instabilité des courants financiers et de chocs divers, si bien que l'on avait de bonnes raisons de douter que la croissance dans ces pays soit durable. L'environnement extérieur restait hostile aux PMA, en particulier aux exportateurs de produits de base (dont la plupart se trouvaient en Afrique), et les résultats qu'ils obtenaient à l'exportation restaient précaires en raison de la constante diminution des prix des produits de base. La crise du café, qui touchait 25 millions de producteurs de café du monde entier, dont la majorité se trouvaient en Afrique, avait révélé la gravité du problème dans le secteur des produits de base. La baisse du prix du café avait exacerbé la pauvreté, provoqué l'insécurité alimentaire et entraîné des effets catastrophiques sur le secteur de la santé dans les principaux PMA exportateurs de café d'Afrique; de ce fait, le poids de la dette s'était aggravé, les obligations de remboursement devenant de plus en plus difficiles à respecter. Par ailleurs, les financements extérieurs, en particulier l'aide publique au développement, avaient continué de diminuer en volume et de perdre de leur efficacité. Les apports d'investissement étranger direct n'étaient pas seulement modiques en termes absolus, ils étaient aussi concentrés sur un petit nombre de pays et un petit nombre d'activités économiques, tandis que le niveau élevé de la dette extérieure continuait de compromettre les résultats économiques dans de nombreux PMA africains. L'orateur a demandé instamment à la communauté internationale de mettre en place un dispositif de compensation à long terme afin de remédier à la baisse des prix des produits de base et d'améliorer l'environnement économique extérieur pour les PMA.

15. Le Groupe africain se ralliait pleinement à l'analyse et aux conclusions contenues dans le rapport du secrétariat (TD/B/49/6) selon lesquelles il y avait une disparité entre les ressources fournies par les partenaires de développement et les besoins des pays bénéficiaires, disparité qui exigeait l'attention immédiate de la communauté des donateurs. L'orateur a noté en s'en félicitant que l'on prévoyait d'orienter davantage les activités de coopération technique de la CNUCED vers la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions, dans les domaines de la formulation des politiques, de la mise en œuvre et de la négociation concernant les questions majeures qui se posaient en matière de commerce, d'investissement et de technologie et les questions connexes. Il a réaffirmé la nécessité de développer et de renforcer les liens entre les travaux d'analyse et de recherche et les activités de coopération technique de la CNUCED, et a lancé un appel aux donateurs multilatéraux et bilatéraux pour qu'ils accroissent leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA créé par la CNUCED en vue d'appliquer le Programme d'action. La reconstitution régulière en temps utile du Fonds d'affectation spéciale était indispensable à la continuité des activités de coopération technique en faveur des PMA. S'agissant du statut de PMA, des avantages effectifs qu'il comportait et des perspectives de sortie de cette catégorie, il fallait insister sur l'énorme disparité existant entre les avantages théoriques offerts ou annoncés par la communauté internationale et les avantages effectivement retirés par les pays. Les avantages et les mesures internationales d'appui avaient été déterminés sur la base de critères autres que le statut de PMA. De ce fait, il y avait lieu de réexaminer les politiques, aux échelons national aussi bien qu'international, de renforcer les mesures internationales d'appui explicitement prévues en faveur des PMA et d'en faire des mesures pratiques et faciles à utiliser.

16. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne et des États d'Europe centrale et orientale associés à l'UE ainsi que de Chypre, de Malte et de la Turquie**, a noté que bien qu'un traitement spécial ait été accordé aux PMA, le nombre des pauvres y avait plus que doublé au cours des 30 années écoulées. Dans certains PMA, cette tendance résultait de l'absence de paix ou de bonne gouvernance, dont la responsabilité incombait principalement aux pays eux-mêmes. Il n'en fallait pas moins rechercher les moyens d'aider les PMA et veiller à ce que l'aide accordée soit plus efficace, les objectifs du Millénaire restant les objectifs d'ensemble à atteindre. S'agissant de l'accès aux marchés, l'Union européenne avait lancé l'initiative «Tout sauf les armes» et il appartenait aux autres pays

d'entreprendre des efforts de même ordre. L'orateur s'est félicité de la plus grande importance accordée au renforcement des capacités nécessaire pour rendre plus cohérentes les politiques commerciales nationales et supprimer les contraintes pesant sur l'offre. À cet égard, il voyait dans le Cadre intégré une initiative prometteuse.

17. Le groupe accorderait une importance toute particulière à la situation des PMA lors des négociations qui se dérouleraient à l'OMC et chercherait à faciliter l'adhésion à l'OMC de ces pays. La question de la sortie de la catégorie des PMA devait être examinée plus à fond dans les organes appropriés à New York, et il fallait faciliter une transition sans heurt pour les pays concernés. L'orateur a demandé au secrétariat de la CNUCED de communiquer à sa délégation un complément d'information sur les analyses qu'il consacrait aux avantages effectifs tirés par les pays de leur statut de PMA, en particulier en ce qui concernait les ressources, le calendrier et le rapport avec le mandat de la CNUCED. Il a aussi demandé à recevoir des renseignements concernant la coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés ou sans littoral et les petits États en développement insulaires. Il a souhaité recevoir les mêmes renseignements à propos des recommandations concernant d'autres activités. Il craignait que de nouvelles activités ne grèvent les capacités de la CNUCED qui, selon lui, devaient être consacrées essentiellement à une assistance liée au commerce et à des travaux d'analyse correspondant aux besoins des PMA.

18. Le représentant d'**Haïti**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe se félicitait de l'analyse présentée par le secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/49/7, en particulier de l'idée selon laquelle il fallait utiliser plus efficacement les avantages tirés du statut de PMA. De fait, le but envisagé en 1971 lorsque le groupe des PMA avait été établi était d'accorder à ces pays un accès préférentiel aux marchés des pays développés, aux moyens de financement du développement et à l'assistance technique. De l'avis du Groupe, il y avait une question fondamentale qui n'avait pas suffisamment retenu l'attention: un traitement spécial était-il accordé aux PMA pour compenser leurs handicaps permanents, ou visait-il à leur permettre un progrès socioéconomique structurel durable, grâce auquel ils se rapprochaient de la situation des autres pays en développement? Seule l'évolution des structures amènerait à sortir de la catégorie des PMA. L'histoire de ces pays pendant les trois décennies écoulées permettait de douter non seulement des bonnes intentions de la communauté internationale, mais aussi de l'efficacité du traitement préférentiel accordé. Le nombre des PMA

était passé de 24 en 1971 à 49 à l'heure actuelle, et seul le Botswana était sorti de la catégorie (en 1994). Deux à quatre petits États insulaires pouvaient aussi être proches du seuil, mais dans l'ensemble, le traitement spécial accordé aux PMA n'avait eu que des conséquences structurelles limitées.

19. Même si la légitimité d'un groupe de PMA restait intacte, la crédibilité ou l'utilité du statut de PMA avaient été mises en cause. Une analyse systématique des avantages effectifs tirés de l'appartenance à ce groupe s'imposait. Étant donné son expérience et son mandat de recherche, la CNUCED devait continuer à s'occuper de ces questions. Le Groupe latino-américain et caraïbe appelait de ses vœux un traitement différentiel plus équitable, prenant en compte les faiblesses structurelles dont souffraient les pays. Les difficultés structurelles devaient être mesurées à partir de critères objectifs. Les petits États continentaux d'Amérique latine avaient subi de graves chocs extérieurs ces dernières années. Ils souhaitaient bénéficier d'un traitement spécial et différencié, tant dans le cadre du système commercial multilatéral que pour le financement de leur développement, sans mettre en cause la légitimité de l'attention accordée aux PMA. La CNUCED restait un lieu de débat important, en particulier pour les pays qui avaient besoin d'un appui intellectuel et technique aux fins des négociations. Le Groupe soutenait sans réserve le plan de travail de la CNUCED esquissé à la section IV du document TD/B/49/7. Il engageait le secrétariat à continuer de soutenir d'autres groupes de pays souffrant de handicaps structurels et à continuer d'enrichir l'inévitable débat sur la différenciation.

20. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a rappelé que le but essentiel du Programme d'action de Bruxelles était de progresser dans la poursuite de l'objectif qui était de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des populations vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim. Ce but correspondait aux objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté fixés par la communauté internationale, qui comportaient eux-mêmes d'ambitieux objectifs annuels – croissance du PIB de 7 % au moins et taux d'investissement de 25 % par rapport au PIB. C'était là des objectifs très difficiles à atteindre et, sans la coopération de la communauté internationale, ils ne seraient pas atteints. La région asiatique comprenait neuf pays parmi les PMA, qui représentaient ensemble 250 millions de personnes, soit 40 % de la population totale des PMA. Dans ces pays, les progrès continuaient d'être compromis en raison d'une capacité de production et d'une capacité institutionnelle insuffisantes, de l'endettement, des faibles niveaux d'investissements intérieurs

et étrangers, de l'instabilité des prix des produits de base et des tendances à la baisse de l'APD. Le Programme d'action de Bruxelles demandait aux donateurs de prendre les mesures nécessaires pour que l'aide publique au développement qu'ils accordaient aux pays les moins avancés parvienne à l'objectif minimal de 0,15 % de leur PIB, et la CNUCED estimait que si les donateurs atteignaient bien cet objectif, un accroissement de 63 % de l'aide aux PMA pourrait être obtenu en 2005 au plus tard, ce qui était indispensable pour atteindre les objectifs internationaux de lutte contre la pauvreté. La CNUCED pouvait aussi jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de ressources en faveur des PMA, et à cet égard l'orateur a souhaité savoir où en était l'application de la décision de délier l'aide au développement, prise par les pays de l'OCDE avant la Conférence de Bruxelles.

21. Le Programme d'action de Bruxelles préconisait une amélioration de l'accès aux marchés pour les PMA, et le Groupe asiatique était reconnaissant à l'UE de son initiative «Tout sauf les armes», qui contribuait considérablement à l'accroissement des exportations des PMA vers l'UE. Le Cadre intégré visait à orienter vers des produits plus élaborés la production des PMA et leurs capacités d'exportation. La CNUCED devait jouer un rôle de dynamisation beaucoup plus important dans la mise en œuvre du Cadre intégré. L'orateur a remercié les organismes principaux du Cadre intégré et son Comité directeur d'avoir achevé l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce concernant le Cambodge et d'avoir inclus le Népal dans le programme pilote, respectivement. Alors même que les PMA avaient entrepris de profondes réformes de leurs politiques, le nombre de ceux qui y vivaient dans l'extrême pauvreté était en augmentation, et 68 % de la population des PMA asiatiques vivaient avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. Le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* faisait apparaître une étroite corrélation entre pauvreté extrême généralisée et dépendance vis-à-vis des exportations des produits de base. Les PMA tributaires des produits de base se trouvaient face à un défi particulièrement difficile à relever, puisque les prix de ces exportations avaient considérablement baissé en termes réels. Les accords internationaux de produits n'avaient pas répondu aux attentes. La charge de la dette extérieure, qui restait insoutenable, continuait d'être une cause majeure de préoccupation pour les PMA - le total de la dette extérieure s'élevant en 1999 à 140 milliards de dollars des États-Unis, dont les PMA asiatiques supportaient 30 %. Par conséquent, les PMA, qu'ils relèvent ou non de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), avaient besoin de bénéficier de véritables mesures d'allègement de la dette.

Par ailleurs, un nombre appréciable de PMA n'étaient pas membres de l'OMC, et la communauté internationale et la CNUCED pouvaient contribuer à faciliter l'accession de ces pays. Le processus d'accession devrait être plus rapide, et les PMA candidats ne devaient pas être invités à prendre des engagements qui n'étaient pas requis des membres de l'OMC ayant le statut de PMA.

22. Le représentant du **Bangladesh** a souligné qu'en dépit des réformes structurelles entreprises assidûment par les PMA, la crise qui entravait leur développement n'avait rien perdu de son intensité et la pauvreté généralisée qui y régnait ressortait à l'évidence de la faible valeur qu'y atteignaient les indicateurs de développement économique, social et humain. La part des PMA dans les exportations mondiales de biens et de services n'avait cessé de diminuer, aggravant la marginalisation de ces pays dans l'économie mondiale. Le Programme d'action de Bruxelles, qui avait été adopté dans ce contexte, traçait les grandes lignes à suivre pour renverser la tendance continue à la dégradation des conditions régnant dans les PMA. Sans doute, les mesures internationales d'appui dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'investissement étranger direct, de l'annulation des dettes et de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA avaient-elles été prises avec les meilleures des intentions, mais on pouvait se demander si elles avaient été efficaces. L'orateur s'est félicité du rapport du Secrétariat (document TD/B/49/7), qui permettait de mieux comprendre la question, et a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine, mais il a aussi fait valoir que la mise à jour de la situation des PMA vis-à-vis des seuils de sortie de cette catégorie devait être une contribution aux travaux du Conseil économique et social, ne devait pas faire l'objet de débats au Conseil du commerce et du développement. Il a suggéré, au contraire, qu'une session extraordinaire soit consacrée à étudier l'effet des initiatives relatives à l'accès aux marchés en faveur des PMA, en particulier de l'initiative «Tout sauf les armes» prise par l'Union européenne, et il a engagé la CNUCED à rechercher si les PMA tiraient véritablement des avantages de ces initiatives. Appelant l'attention sur la tendance à la baisse des financements extérieurs, l'orateur a demandé à la CNUCED d'étudier plus avant la cause de la diminution des apports d'aide publique au développement dont bénéficiaient les PMA, d'analyser l'efficacité de cette aide et de rechercher les raisons pour lesquelles la part des PMA dans l'ensemble des courants d'investissements étrangers directs allant aux pays en développement ne cessait de diminuer. Selon lui, d'efficaces mesures d'allègement de la dette en faveur des PMA

s'imposaient. Il a aussi noté que le Plan d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha comprenait un guichet distinct pour les PMA, ce qui confirmait le rôle spécial qui revenait à la CNUCED pour ce qui était d'aider les PMA dans le cadre du Programme de travail de l'OMC pour l'après-Doha. L'orateur a lancé un appel aux partenaires de développement pour qu'ils renforcent le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA. Dans le système des Nations Unies la CNUCED restait l'organe central s'occupant des PMA, en particulier pour les questions de commerce et de développement. À son avis, le Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés ou sans littoral et les petits États en développement insulaires devait faire fond sur les connaissances et l'expérience de la CNUCED lorsqu'il s'efforcerait de soutenir la cause des PMA. L'orateur a aussi demandé au Secrétaire général de l'ONU de prendre les mesures nécessaires pour donner suite au paragraphe 3 de la Résolution 56/227 de l'Assemblée générale qui engageait le Secrétaire général à renforcer la capacité opérationnelle de la CNUCED à mener à bien ses activités d'appui aux PMA.

23. Le représentant des **États-Unis** s'est félicité des activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED. Il a fait l'éloge du *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* ainsi que du document traitant des avantages effectifs et perspectives de sortie de la catégorie des PMA (document TD/B/49/7). Le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* contribuait de manière décisive à la connaissance des questions auxquelles les PMA devaient faire face, et constituait une analyse nouvelle, du plus haut intérêt, de la pauvreté et de la croissance dans les PMA. Cela aidait à faire progresser la communauté du développement dans les efforts qu'elle faisait pour comprendre le défi qu'était la réduction de la pauvreté et le relever. En même temps, il ne fallait pas passer sous silence le rôle terrible qu'avaient joué les conflits, dans la mesure où ils avaient freiné la croissance et entravé les efforts déployés pour améliorer la condition humaine dans les PMA. À l'avenir, le rapport devait aussi inclure une analyse des répercussions des différentes activités étudiées dans les pays visés. Le document TD/B/49/6 sur l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED était extrêmement utile, et le Bureau allait dans la bonne voie lorsqu'il s'efforçait de rendre cohérents entre eux les très nombreux programmes de la CNUCED. Le Gouvernement des États-Unis approuvait les efforts déployés pour établir des liens plus étroits entre les travaux analytiques de la CNUCED et ses activités d'assistance technique. Il avait apprécié l'ampleur des renseignements contenus dans le document TD/B/49/7. Enfin, l'orateur a souligné la nécessité d'activités d'assistance technique

bien coordonnées et bien ciblées propres à faciliter une «transition sans heurt» pour les PMA qui sortaient de cette catégorie. Pour favoriser la croissance dans les PMA, il était indispensable de s'appuyer sur de solides partenaires commerciaux de la région. C'est pourquoi les États-Unis accordaient aussi un appui aux partenaires régionaux.
